

Recommandations pour l'organisation de manifestations scientifiques internationales.

Texte élaboré en réunion plénière de la CPDirSIC le 14.01.2011, modifié et voté à l'unanimité en séance plénière le 11.04. 2011. L'objectif de ce texte est d'apporter une aide à l'organisation de manifestations scientifiques internationales et des repères dans le cadre de participation à des manifestations scientifiques organisées à l'étranger.

Catégories	Critères
Congrès ou Colloques internationaux	30% de communicants étrangers (nationalité déterminée en fonction du laboratoire d'appartenance) comité scientifique international (30% d'étrangers, même règle) au moins 3 nationalités différentes dont la nationalité française (i.e. française plus au moins 2 autres nationalités) les titres, résumés et mots-clefs doivent être en au moins 2 langues (au moins 2 langues étrangères ou le français plus au moins une autre langue) au début de la procédure, on fait circuler un appel à communications internationales, mais le colloque lui-même ne peut être qualifié d'international qu'après la procédure de sélection, à partir de la liste des communications et des communicants
Procédures de légitimation scientifique	la sélection des propositions retenues doit avoir été effectuée en double aveugle les actes doivent être publiés (imprimés avec pagination ou en numérique – cédérom, clé usb ou en ligne – avec indication du nombre de signes ou du nombre de caractères). La source est donc localisable et identifiable il doit y avoir eu évaluation du texte long, soit pour la sélection, soit pour la publication des actes si la première sélection s'est faite sur résumé ou texte court il n'y a pas d'impératif de langue pour la publication des textes longs dans les actes
Actions bilatérales ou européennes	la discipline valorise particulièrement les actions bilatérales réunissant deux nationalités dans un travail scientifique approfondi la discipline est attentive aux activités menées dans un cadre européen
Publications à l'étranger	sont comptabilisées dans les productions qualifiantes les interventions françaises dans un colloque étranger (national ou international) à l'étranger, à condition que les procédures de légitimation scientifique respectent les caractéristiques énoncées plus haut

<p>Colloques internationaux étrangers à l'étranger</p>	<p>les colloques étrangers à l'étranger doivent procéder à une sélection en double aveugle, faire apparaître des communicants internationaux et un comité scientifique international, sans critère de pourcentage minimal la qualification de colloque international est opérée selon les règles en vigueur dans le pays étranger et validée par le pays d'accueil</p>
<p>Conférencier invité (key-note speaker)</p>	<p>une conférence invitée est une conférence dans un congrès ou un colloque international qui ne passe pas par la procédure de sélection une intervention en séminaire de labo ou devant des étudiants ne peut pas être considérée comme une conférence invitée</p>
<p>Colloques français à l'étranger</p>	<p>les délocalisations de colloques français à l'étranger ne sont pas considérées comme des colloques internationaux</p>